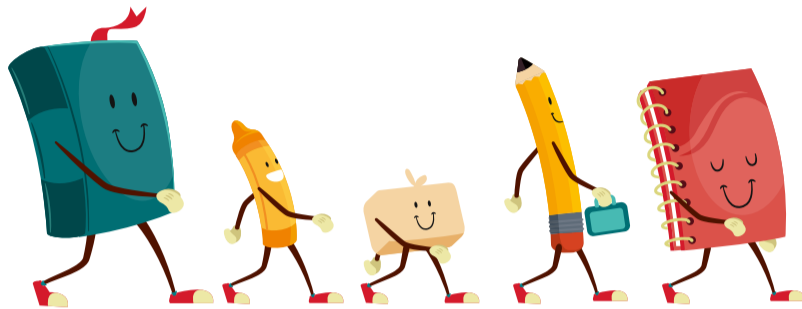


# INSCRIPTIONS SCOLAIRES

2022/2023



**DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2022  
JUSQU'AU 29 MARS 2023**



AUPRÈS DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION - MELC : 64, BOULEVARD DES CHASSEURS

**LES ENFANTS NÉS EN 2020 FERONT LEUR ENTRÉE À  
L'ÉCOLE EN SEPTEMBRE 2023.**

PRENDRE RENDEZ-VOUS AUPRÈS DE LA  
DIRECTION DE L'ÉDUCATION AU 01 30 27 30 93



# PROCÉDURE D'INSCRIPTION

## 2022/2023

La préinscription scolaire sera à effectuer en début d'année 2023.  
Elle est obligatoire pour toute admission dans une école publique de Courdimanche.

**1.** Prendre rendez-vous auprès de la direction de l'éducation au 01.30.27.30.93 pour effectuer une préinscription.

**2.** Se présenter à la MELC le jour du rendez-vous avec les documents suivants :

- Livret de famille ou acte de naissance établissant la filiation en français
- Carte d'identité, ou carte de séjour des responsables légaux
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois des responsables légaux
- En cas d'hébergement : justificatif de domicile de moins de 3 mois de la personne qui héberge, la photocopie recto verso de sa pièce d'identité ainsi qu'un courrier sur l'honneur attestant l'hébergement
- En cas de divorce ou de séparation : Justificatifs juridiques fixant l'autorité parentale et le foyer de résidence de l'enfant ou un courrier légalisé du conjoint avec une photocopie de sa carte d'identité recto verso
- Pages de vaccination du carnet de santé de l'enfant (1<sup>ère</sup> page indiquant le nom et prénom de l'enfant et pages 90 à 93 comportant mention de toutes les vaccinations), en français.
- Certificat de radiation si l'enfant est actuellement scolarisé (en cas de changement d'école ou suite à un déménagement)
- Formulaire de dérogation si nécessaire

À joindre systématiquement pour prévoir toute activité périscolaire ou de restauration, même occasionnelle :

- Attestation CAF (indiquant le montant mensuel perçu de votre allocation familiale)
- Attestation d'assurance (responsabilité civile)
- Fiches famille et enfant dûment remplies et signées  
(à récupérer à la MELC ou à télécharger sur le site internet de la ville)
- Dernier avis d'imposition du foyer
- Relevé d'identité bancaire et Mandat SEPA dûment complété
- Pages de vaccination du carnet de santé

(1<sup>ère</sup> page indiquant le nom et prénom de l'enfant et pages 90 à 93 comportant mention de toutes les vaccinations)  
Pour toute adaptation à apporter en lien avec l'accueil de votre enfant (asthme, panier repas...), il est impératif de nous fournir un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) signé par le praticien référent de l'enfant.

**3.** Une fois la préinscription effectuée à l'Hôtel de Ville, il est nécessaire de contacter l'école afin de finaliser l'inscription auprès du directeur de l'établissement.